

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 25 MARS 2023

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 01-03-2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS,
Le 25 MARS à 10h00,

Date de convocation	17/03/2023
Date d'affichage	17/03/2023
En exercice	12
Présents	
Ayant donné pouvoir	
Total des votes	

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie, VANNOUQUE Yves,

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, BLOIS Bernadette à BROUX Martine

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Considérant :

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectives du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

 SAINGHIN EN MÉLANTOIS 59 0 20 523	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022		Nombre de membres en exercice 12
			Nombre de membres présents 07
		Nombre de suffrages exprimés 03	
Séance du 25 mars 2023		Délib n° 02-03-2023	Date de convocation 17/03/2023

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Jacques DUCROCQ, le Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
RECETTES			
Résultats reportés	27 108,27 €	24 756,00 €	51 864,27 €
Opération Exercice	- €	18 143,35 €	18 143,35 €
TOTAL	27 108,27 €	42 899,35 €	70 007,62 €
DEPENSES			
Résultats reportés	- €	- €	- €
Opération Exercice	- €	17 674,89 €	17 674,89 €
TOTAL	- €	17 674,89 €	17 674,89 €
RESULTATS EXERCICE 2021			
Excédent	27 108,27 €	25 224,46 €	52 332,73 €
Déficit			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

VOTE	Pour	11
	Contre	0
	Abstention	0

	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023	Nombre de membres en exercice	12
		Nombre de membres présents	59
		Nombre de pouvoirs	03
	Séance du 25 mars 2023 Délib n° 03-03-2023	Nombre de suffrages exprimés	12
		Date de convocation	17/03/2023

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2022.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Compte Administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2022	- €
Résultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2022)	27 108,27 €
Résultats de clôture 2022	27 108,27 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2022	468,46 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire au BP 2022)	24 756,00 €
Résultats de clôture de l'exercice 2022	25 224,46 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	52 332,73 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte Administratif 2022, Compte tenu des Restes à Réaliser suivants :

Résultat cumulé d'investissement	27 108,27 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION INVESTISSEMENT	27 108,27 €

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2023	
Résultat de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2023)	25 224,46 €
Résultat d'Investissement Reporté (Imputation 001 au BP 2023)	27 108,27 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 et l'Affectation des résultats au Budget Primitif 2023

	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023		Nombre de membres en exercice	12
			Nombre de membres présents	31
	Séance du 25 mars 2023 Délib n° 04-03-2023		Nombre de pouvoirs	03
			Nombre de suffrages exprimés	12
			Date de convocation	17/03/2023
Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023 par chapitre de recettes et de dépenses :				
BUDGET PRIMITIF 2023				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
002	Excédent de fonctionnement reporté			25 224,46 €
7035	Locations (Baux chasse)			- €
7473	Dotations Département			- €
7474	Subvention Mairie au CCAS			24 000,00 €
752	Revenus des immeubles (Fermages)			1 600,00 €
7713	Libéralités reçues (Dons)			- €
7788	Produits exceptionnels divers			- €
			TOTAL	50 824,46 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
60622	Carburants			500,00 €
61551	Matériel roulant			1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations ...)			200,00 €
63512	Taxes Foncières			600,00 €
6561	Secours d'urgences (dont aide exceptionnelle : repas à domicile)			2 000,00 €
6562	Aides			38 724,46 €
		<i>dont Bons alimentaires</i>		9 000,00 €
		<i>dont Bourse Permis de conduire</i>		1 100,00 €
		<i>dont Financement repas Cantine</i>		1 000,00 €
		<i>dont Classe de découverte</i>		900,00 €
		<i>dont Repas à domicile</i>		1 500,00 €
	<i>dont imprévus</i>		25 224,46 €	
6568	Autres secours (Funérailles)			1 000,00 €
6574	Subventions			6 800,00 €
			TOTAL	50 824,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
001	Excédent d'investissement reporté			27 108,27 €
			TOTAL	27 108,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
2182	Matériel de transport			20 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles			7 108,27 €
			TOTAL	27 108,27 €

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS,
Le 25 MARS à 10h00,

Date de convocation	17/03/2023
Date d'affichage	17/03/2023
En exercice	12
Présents	
Ayant donné pouvoir	
Total des votes	

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie, VANNOUQUE Yves,

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, BLOIS Bernadette à BROUX Martine

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

La commission administrative, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, à l'exception des personnes membres des bureaux des associations et ne pouvant prendre part aux votes concernés :

FIXE comme suit le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2023 :

	Subventions votées en 2022	Propositions 2023
ADMR	1 200,00 €	1 200,00 €
Secours catholique	750,00 €	750,00 €
Secours populaire	750,00 €	750,00 €
Restos du cœur	500,00 €	500,00 €
Don du sang	200,00 €	200,00 €
Soins Santé	150,00 €	150,00 €
Lutte contre le cancer	150,00 €	150,00 €
APF France Handicap	150,00 €	150,00 €
Association Aides Défense des Victimes Accidentées et Handicapées (AADVAH)	150,00 €	150,00 €
Subvention exceptionnelle (2022 : Banque alimentaire / 2023 : ADMR)	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL	5 500,00 €	5 500,00 €

PRECISE que les membres des bureaux d'associations concernées par les demandes de subvention n'ont pas pris part au vote (Secours Populaire : DELMARQUETTE Marie-José, Secours Catholique : LEMAHIEU Chantal et ADMR : BLOIS Bernadette)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS,
Le 25 MARS à 10h00,

Date de convocation	17/03/2023
Date d'affichage	17/03/2023
En exercice	12
Présents	
Ayant donné pouvoir	
Total des votes	

La Commission Administrative, légalement convoquée, s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Président.

Présents : DUCROCQ Jacques, BERLAK Colette, DERISQUEBOURG Laurence, LAFAGES Thérèse, BROUX Martine, EDME Jacques, LEMAHIEU Chantal, SCRIVE Anne-Marie, VANNOUQUE Yves,

Ayant donné pouvoir : DELMARQUETTE Marie-José à BERLAK Colette, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, BLOIS Bernadette à BROUX Martine

Secrétaire de séance : BERLAK Colette

OBJET : AUGMENTATION DU MONTANT DES BONS ALIMENTAIRES DELIVRES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE FINANCIERE

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2018 fixant le montant des bons d'achats aux personnes en difficulté financière domiciliées dans la Commune à 53,00 €,

Vu le taux d'inflation générale de 10.5 % entre 2018 et 2022,

Vu le taux d'inflation sur les produits alimentaires de 14.3 % sur un an en février 2023,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DECIDE d'augmenter de 13.2 % la valeur des bons alimentaires distribués par le CCAS.

FIXE le montant des bons d'achats à 60 € par personne et par semaine,

PRECISE que le montant des cartes « essentielles » sera modifié à la prochaine commande

AUTORISE le Président à mandater la dépense correspondante.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN COMMISSION
BERLAK Colette		
BLOIS Bernadette (Aide à Domicile en Milieu Rural)	BROUX Martine	
BROUX Martine (Club des aînés)		
DELMARQUETTE Marie-José (Secours Populaire)	BERLAK Colette	
DERISQUEBOURG Laurence		
DUCROCQ Jacques		
EDME Jacques (Personne qualifiée)		
LAFAGES Thérèse		
LEMAHIEU Chantal (Secours Catholique)		
MARGUERITE Corinne	VANNOUQUE Yves	
SCRIVE Anne-Marie		
VANNOUQUE Yves		